

**N° 5667<sup>5</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

---

**PROPOSITION DE LOI**

**modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999  
portant organisation de la Cour des comptes**

\* \* \*

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
AU PREMIER MINISTRE**

(4.5.2010)

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le cadre de la nouvelle procédure relative aux propositions de loi et aux propositions de révision de la Constitution, le Conseil d'Etat a été saisi par le Gouvernement de 21 propositions de loi et d'une proposition de révision de la Constitution dont la poursuite de la procédure législative a été votée en date du 18 mars 2010.

En ce qui concerne plus particulièrement la proposition de loi citée en référence, vu l'avis du Conseil d'Etat du 19 janvier 2010 et vu le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire du 1er mars 2010, la Chambre des Députés afin de pouvoir évacuer au plus vite la proposition de loi souhaiterait savoir si le Conseil d'Etat entend maintenir son avis.

Partant je vous serais reconnaissant si vous pouviez continuer la présente à Monsieur le Président du Conseil d'Etat.

J'adresse copie de la présente à Madame Octavie Modert, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Laurent MOSAR

